

Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

**Comité Particulier de l'application :
NF406 - Appareils de traitement d'eau**

Président : Mickaël TALARMAIN - BRITA
Vice-Président : Anne-Sophie RICARD - CSTB
Secrétaire : Anthony MARQUES - CSTB

Ce document est établi conformément au référentiel de certification et procédure de gestion de comité particulier.

	Membre titulaire, représentant de l'organisme			Membre suppléant, le cas échéant		
	Nom	Organisme	Date de dernière nomination (*) (**)	Nom	Organisme	Date de dernière nomination (*) (**)
Collège Fabricants / Titulaires Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 à 4	TALARMAIN	BRITA FRANCE	01/01/2024			
	GAYREL	SELS DE FRANCE	01/01/2024	MASSEL	SELS DE FRANCE	01/01/2024
	STEIGERWALD	U.A.E	01/01/2024	DE MOL	U.A.E	01/01/2024
Collège Utilisateurs / Prescripteurs Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 à 4	GIRON	UNCP - FFB	01/01/2024			
Collège : Organismes techniques et administrations Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 1 à 4	BOUVIER	AFNOR Certification	01/01/2024			
	CAZENAVE	CSTB	01/01/2024	CORREC	CSTB	01/01/2024
	KURDY	UL	01/01/2024			

(*) à la date d'application de la version 11 de la procédure GESCO, les membres dont le mandat est arrivé ou arrive à échéance en 2023 sont automatiquement maintenus au sein de leur comité respectif jusqu'au 31 décembre 2023 et est automatiquement nommé par le CSTB au 1er janvier 2024 pour une durée de 12 mois.

(**) Pour tout nouveau comité qui serait constitué au cours de l'année 2024, tous les mandats de ces nouveaux comités prendront fin au 31 décembre 2024.

Composition nominative 18 approuvée le 04/04/2024

Par la responsable d'application : Anne-Sophie RICARD

